

FOIRE AUX QUESTIONS

Comment se passe la procédure d'inscription en 2^{nde} ?

La procédure de demande d'affectation a lieu au cours du troisième trimestre de la classe de 3^{ème}. Elle se déroule auprès du collège (privé ou public) des élèves. Les élèves affectés au Lycée Colbert procèderont ensuite à leur inscription en ligne fin Juin début Juillet (dates mises à jour sur le site internet du lycée).

Comment s'inscrire en 1^{ère} générale ?

Pour demander une inscription en 1^{ère} générale au Lycée Colbert, il faut avoir obtenu un avis de passage favorable en fin de 2^{nde} GT dans son lycée d'origine. Un dossier papier spécifique de demande d'admission est à récupérer, soit dans l'établissement d'origine, soit auprès du service de la scolarité du lycée Colbert. Ce dossier est à déposer impérativement au secrétariat de scolarité du lycée Colbert.

Comment s'inscrire en 1^{ère} STI2D ou STL ?

La procédure de demande d'affectation a lieu au cours du 3^{ème} trimestre de la classe de 2^{nde} GT. Elle se déroule auprès du Lycée d'origine (privé ou public). Les élèves affectés au Lycée Colbert procèderont ensuite à leur inscription en ligne fin Juin début Juillet (les dates seront mises à jour sur le site internet du lycée).

Faut-il faire une demande de dérogation pour entrer au Lycée Colbert ?

- Les élèves demandant une voie professionnelle ne sont pas concernés par les demandes de dérogation. La participation aux portes ouvertes n'entraîne plus l'attribution de point « Bonus ».
- Les élèves demandant une seconde générale et technologique doivent faire une demande de dérogation uniquement s'ils sont domiciliés en dehors du département du Morbihan, dans le cas où l'élève demande une option non enseignée dans l'établissement de rattachement – à confirmer.

Quelles sont les langues vivantes enseignées au Lycée Colbert ?

A l'entrée en 2^{nde} GT :

- LVA : Anglais
- LVB : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien ou Chinois si LV2 suivi en collège
- LVC : Italien

A l'entrée en 1^{ère} et Term GT :

- LVA : Anglais
- LVB : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Chinois si suivi en 2^{nde} ou 1^{ère}
- LVC : Italien si suivi en 2^{nde} ou 1^{ère}

EXCEPTION : Les élèves de la section BACHIBAC suivent un enseignement LVA Espagnol et LVB Anglais. Une sélection est faite : dossier à imprimer via le site internet et à retourner pour le 03 avril 2026.

Existe-t-il des sections sportives au lycée Colbert ?

Oui :

- Une section sportive cyclisme (mixte) ouvre à la rentrée 2026 (Référénte Mme Loaec). Le recrutement est effectué par les clubs.
- Une section sportive basket (filles) (Référénte Mme Pharamond). Le recrutement est effectué par les clubs.

Quelles sont les options possibles en 2^{nde} GT ? Sont-elles toutes compatibles ?

Les élèves qui entrent en 2^{nde} GT peuvent choisir, lors de l'inscription, un ou deux enseignements facultatifs. Ce choix n'est pas obligatoire et il est important de se renseigner préalablement sur le volume horaire supplémentaire engendré.

Les choix possibles sont :

- Un seul enseignement facultatif de langue possible parmi :
 - EURO Anglais
 - EURO Espagnol
- Un seul enseignement général possible parmi :
 - EPS (Athlétisme, Badminton ou Handball)
 - Danse
 - Italien LV3

- Un seul enseignement technologique possible parmi :

Sciences et laboratoire	Intelligence artificielle (nouveauté 2025)
Sciences de l'ingénieur	Web Game
Santé et Social	Colbert Open Factory
Sciences de la mer	

EXCEPTION : Les élèves de seconde BACHIBAC ne pourront pas choisir d'option facultative.

Quand et comment les élèves choisissent les options facultatives ?

L'inscription dans les options facultatives se fait au moment de l'inscription en ligne (fin Juin / début Juillet). Certaines ont un nombre de places limitées et sont donc accessibles par une procédure particulière :

EURO Anglais – EURO Espagnol – EPS

Les élèves doivent joindre à leur dossier d'inscription une lettre de motivation (rédigée en Anglais ou en Espagnol pour l'EURO), les copies des bulletins des trois trimestres de 3^{ème} et la copie de la Licence UNSS et/ou Club pour l'EPS.

Les élèves qui entrent en 1^{ère} GT et qui viennent d'un autre Lycée, peuvent-ils s'inscrire dans les options facultatives ?

Si l'option était déjà suivie en seconde, dans le lycée d'origine, et sous réserve de place disponible, les élèves qui entrent en 1^{ère} générale peuvent demander : EURO Anglais et/ou Italien LV3 ou Danse ou EPS. Ceux qui entrent en 1^{ère} STI2D ou STL peuvent demander : Danse ou EPS.

Comment accéder à la liste des manuels scolaires ?

La liste des manuels scolaires se trouve sur le site internet du lycée - Rubrique « Infos pratiques ». Elle sera mise à disposition fin juin début juillet.

Existe-t-il une liste de fournitures « type » ?

Non – Attendre la rentrée. Chaque enseignant exprimera ou non ses choix.

Matériel spécifique 2^{nde} professionnelle :

Pour les 2ndes TCI et MV : les vêtements EPI sont fournis par le lycée, les chaussures de sécurité sont à la charge des familles.
Pour les 2des MELEC : la blouse et les chaussures de sécurité sont fournies, la caisse à outils est à la charge des familles.

Peut-on préparer un bac professionnel en apprentissage au lycée ?

Cela est possible à partir du niveau 1^{ère} et jusqu'au niveau Terminale. La classe de seconde est suivie en formation initiale.

Accès à l'établissement est-il libre ?

Non – L'accès au lycée étant réglementé, chaque élève recevra une carte magnétique lui permettant de rentrer dans l'établissement pendant les heures d'ouverture. Ce badge lui servira également pour le passage au self.

L'établissement met-il à disposition des casiers ?

Oui – Des casiers sont mis à disposition des élèves (sous réserve d'une inscription préalable à la Vie Scolaire). Ils doivent être fermés avec leur cadenas personnel.

Peut-on préparer le Brevet d'Initiation Aéronautique (B.I.A.) au lycée ?

Oui - Les cours ont lieu tous les samedis matins de 10 heures à 12 heures au lycée. L'assiduité est indispensable. Nombre de places : 8. Appel à candidature à la rentrée par l'intermédiaire du professeur principal de la classe. Priorité aux élèves de 2^{nde} GT.

Peut-on faire des mini-stages en Bac Professionnel au lycée Colbert ?

Oui - Les élèves intéressés pour effectuer des mini stages en Bac Professionnel MELEC, TCI ou MVA devront s'adresser à leur établissement d'origine pour qu'il les inscrive via l'application « Solycée ». Une convention sera établie par le lycée d'accueil puis transmis au collège, aux responsables légaux pour signature. Ce document devra nous être renvoyé avant le début du stage.

Comment procéder si votre enfant bénéficie d'un PAI, PAP, PPS et/ou aménagement DNB au collège ?

Nous remettre une **copie de ces documents au moment de l'inscription**. Ensuite :

- Pour le **PAI** : l'infirmerie prendra contact avec la famille au moment de l'inscription ou en début d'année scolaire.
- Pour le **PAP** : l'information sera remise aux enseignants de l'élève à la rentrée, et une mise à jour sera faite.
- Pour le **PPS** : l'enseignant référent prendra contact avec la famille à l'inscription ou à la rentrée.

Tous ces documents seront mis à disposition dès la rentrée (sur Pronote) afin de diffuser très rapidement les informations aux équipes éducatives.

Que faut-il faire pour constituer un dossier de demande de bourse ?

La demande de bourse doit être effectuée de préférence auprès du Collège en fin d'année de 3^{ème}, sinon à la rentrée au lycée.

Quelles sont les périodes de versement des bourses ?

La bourse est versée à la fin de chaque trimestre : 1^{er} trimestre / mi-Décembre, 2^{ème} trimestre / mi-Avril, 3^{ème} trimestre / mi-Juillet.

Les bourses peuvent-elles servir à payer l'internat, la demi-pension ?

Oui et Non ! Les bourses permettent de payer les frais d'internat, mais pas les frais de restauration. Si le montant de la bourse est supérieur aux frais, alors le surplus est versé à la famille, si le montant de la bourse est inférieur aux frais, alors le montant à régler prend en compte la déduction de la bourse. Elle est versée intégralement aux élèves externes (qui ne déjeunent pas au Lycée), et aux demi-pensionnaires (obligatoirement à la prestation). Les familles des élèves demi-pensionnaires doivent donc approvisionner la carte de self, impérativement dès le début de l'année scolaire.

Quelles sont les formules possibles d'inscription au self ?

Une seule formule possible : le repas à la prestation.

Combien coûte un repas ?

Les tarifs sont fixés par la région Bretagne et sont calculés selon les ressources des familles (inscription nécessaire et obligatoire sur le site www.bretagne.bzh/tarification à compter du mois de juin).

- Le tarif repas à la prestation: 3 euros à 5.10 euros.

Quels sont les moyens de paiement utilisable au lycée ?

La vente des repas à la prestation se fait par : Carte bancaire, espèces ou chèque, ou par télépaiement (création d'un compte sur l'application MyTurboSelf <http://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=1291>, qui permet d'approvisionner la carte, de consulter le solde et d'avoir accès à l'historique des passages au self).

- Le paiement des factures trimestrielles (uniquement pour les forfaits d'internat) se fait par :
- Prélèvement mensuel automatique
- Télépaiement (Educonnect)
- Carte bancaire
- Chèque
- Espèces

Les périodes de stage en entreprise sont-elles déduites des factures d'internat ?

Oui. Les journées de stages en entreprise sont déduites automatiquement, sans démarche de la part des familles.

Que comprend le forfait « Internat » ?

Le forfait internat comprend les nuits du lundi soir au vendredi matin ou du dimanche soir au vendredi matin ainsi que les repas (petit déjeuner, déjeuner, dîner) du lundi midi au vendredi midi inclus ou du lundi matin au vendredi midi inclus. Les tarifs sont fixés par la région Bretagne et sont calculés selon les ressources des familles (inscription nécessaire et obligatoire sur le site www.bretagne.bzh/tarification à compter du mois de juin).

Tarif journalier : 7.80€ à 14.20€

Quels sont les éléments matériels essentiels à la vie de l'internat (draps, housse de couette...) ?

Draps housse, oreiller et/ou traversin, taie d'oreiller et/ou traversin, couette, housse de couette, linge et nécessaire de toilette.

Combien d'élèves par chambre ? Comment sont constituées les chambres ?

Entre 3 et 4 élèves par chambre. A la rentrée, les chambres sont constituées par niveau et par classe. Après quelques semaines, les changements de chambre sont éventuellement autorisés, après accord du CPE.

Que se passe-t-il lorsqu'un interne est malade ?

S'il est à l'internat, l'infirmière ou la vie scolaire décide d'une éventuelle évacuation. Auquel cas **les responsables légaux** sont contactés et **sont tenus de se déplacer pour récupérer leur enfant**.

Tous les élèves ont-ils une place à l'internat ?

L'internat est réservé aux élèves du second degré (de la seconde à la terminale). Les étudiants inscrits en BTS ou en Post-BTS ne pourront pas bénéficier de place à l'internat. En cas de surnombre, la priorité sera donnée aux élèves domiciliés trop loin pour bénéficier d'un transport quotidien. La vie scolaire prendra alors contact avec les familles concernées début Juillet pour échanger sur les solutions possibles.

L'internat est-il ouvert le dimanche soir ?

OUI, l'accueil des internes se fait à partir de 19h30 (repas non fourni).

L'internat est-il accessible en journée ?

Non – il est ouvert à partir de 17h00 le soir et les internes doivent être sortis pour 7h30 le lendemain.

Les téléphones portables et autres appareils audio sont-ils autorisés au lycée ?

Ces appareils sont interdits durant les heures de cours ou d'étude, mais autorisés à l'internat. Les conditions d'utilisation des téléphones portables sont précisées dans le règlement intérieur.

Qui doit-on prévenir en cas d'absence ou retard et quels documents fournir ?

En journée, il faudra contacter la Vie Scolaire par téléphone ou par e-mail (02.97.88.37.14/viescolaire.colbert@ac-rennes.fr). Pour les absences, dans tous les cas il faudra fournir un justificatif écrit (mot écrit ou e-mail). Pour l'internat, à partir de 17h il faudra contacter le bureau d'internat au 02.97.88.37.20.

Qu'est-ce que la Maison des lycéens ?

La maison des lycéens est une association cogérée par les lycéens et la vie scolaire afin de proposer des activités socio-culturelles et d'organiser le fonctionnement de la cafétéria. La MDL incite tous les élèves adhérents à l'autonomie et à la prise d'initiatives.